



Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **JRS Immo SCRL représentée par M. Olivier SIMON** ayant ses bureaux rue du Grand Sart 34 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé Rue du Grand Sart à 1390 Grez-Doiceau et cadastré 03 C 400C.

Le projet est de type : **Construction groupée de 3 habitations unifamiliales** et présente les caractéristiques suivantes : il s'agit de la construction de trois maisons unifamiliales (deux mitoyennes et une isolée). Les trois habitations sont traitées avec une architecture contemporaine et couverte d'une toiture plate débordante. La demande comporte également un dossier de décret voirie afin d'élargir le domaine public et de proposer une zone de croisement à proximité immédiate du projet.

L'enquête publique est réalisée selon les articles du Code du Développement Territorial (CoDT):

Art. D.IV.41 - Lorsque la demande de permis (...) comporte une demande de création, de modification ou de suppression de la voirie communale, l'autorité chargée de l'instruction de la demande soumet (...) la demande de création, de modification ou de suppression de la voirie communale à la procédure prévue aux articles 7 et suivants du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

Art. D.IV.40 et Art. R.IV.40-2 §1er 2° "(...) la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 m et dépasse de plus de 4 m les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, (...)".

L'enquête publique est ouverte du 18/01/2022 au 16/02/2022 à 12h00.

Vu les conditions sanitaires (Covid-19) et afin de préserver la santé de chacun, le dossier de demande de permis (plans et formulaires) est directement consultable sur le site de l'Administration communale.

Pour ce faire, vous devez cliquer sur ma commune / services communaux / urbanisme / annonce de projet.

La consultation des dossiers physiques est suspendue afin d'éviter un maximum les manipulations par plusieurs personnes et ce, conformément aux recommandations sanitaires. En cas de force majeure (impossibilité d'accéder à internet), veuillez prendre contact avec le service urbanisme par téléphone : 010/84.83.48, email : urbanisme@grez-doiceau.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18/01/2022 au 16/02/2022 à 12h00 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU ;
- par télécopie au numéro 010/84.83.59 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@grez-doiceau.be;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Enquête publique - JRS Immo (PU 2021-8057-AL).

Le Directeur général,

Y. STORMME



Le Bourgmestre,

P. VANDELEENE